



## Préavis Municipal n° 3/2018 (9144.2)

### Remplacement des compteurs d'eau

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **But**

---

Une grande partie des compteurs d'eau potable équipant notre commune ont largement dépassé leur temps de fonctionnement.

Le présent préavis a pour but le renouvellement et le remplacement de ces anciens compteurs d'eau par des compteurs équipés d'un système de relevé à distance.

#### **Situation, projection, finalité**

---

La durée de vie moyenne d'un compteur est estimée entre 15 et 20 ans. La SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux) recommande de renouveler les compteurs d'eau tous les 15 ou 20 ans pour tenir compte de l'évolution de la consommation et des progrès techniques. En effet, les anciens compteurs présentent deux défauts majeurs : ils sont souvent surdimensionnés en raison d'une baisse de la consommation et des progrès techniques et deviennent moins efficace avec le temps, avec une tendance au sous-comptage.

Nous gérons dans la commune actuellement 135 compteurs d'eau dont 130 doivent être remplacés.

Ce parc de compteurs devra être renouvelé de manière systématique et régulière. Jusqu'à maintenant, seuls les compteurs défectueux étaient changés et de nouveaux compteurs ont été installés dans les nouvelles constructions.

Par ailleurs, il y a lieu aujourd'hui de constater que la distribution et la gestion des compteurs ainsi que le traitement des réclamations ne sont pas du tout optimales. Le boursier communal et l'employé communal y consacrent de nombreuses heures chaque année.

A l'avenir, avec le nouveau système de relevé à distance et de gestion de la facturation, nous pourrons faire en sorte que :

- le boursier s'occupera uniquement de la facturation et des débiteurs ;
- la Commune procédera aux relevés annuels avec transmission des données au boursier et à des relevés de contrôle permettant de détecter des problèmes (blocages, fuites, manipulations, etc.).

Concrètement, les avantages sont une gestion, une organisation, un contrôle et un suivi beaucoup plus efficace, fiable et professionnel ainsi qu'un gain de temps évident et des économies d'argent. Cette restructuration permettra aussi de gagner la confiance du consommateur au niveau de la facturation et de la consommation.

Le système de lecture à distance est un système actuel, performant, ayant déjà fait ses preuves et de plus en plus utilisé par de nombreuses communes. L'abonné au réseau d'eau potable n'a plus le souci du relevé tout en gardant la possibilité de consulter son compteur. La consommation de chaque litre d'eau sera correctement enregistrée et facturée.

### Le compteur, son relevé et son prix

Les nouveaux compteurs seront munis d'un totalisateur codeur et d'un module radio. La lecture se fait par un petit récepteur et un mini-ordinateur. Le module radio émet dans un rayon d'environ 100m ce qui permet de faire des relevés à pied ou depuis une voiture. L'interface transmet les données à la bourse communale pour la facturation.

### Aspects financiers

Sur une base de 135 compteurs, il a été déterminé le besoin de 130 nouveaux compteurs pour un total de CHF 37'195.00.

L'installation viendra s'ajouter aux compteurs pour un total de CHF 11'700.00.

Equipements pour les relevés CHF 3'392.70.

Récapitulation

	CHF HT	TVA	TTC
Compteurs	37'195.00		
Raccords et réductions	inclus		
Main d'œuvre	11'700.00		
Divers et imprévus	3'500.00		
Equipements	3'392.70		
<b>Total</b>	<b>55'787.70</b>	<b>4'212.30</b>	<b>60'000.00</b>

## Conclusion et décision

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de la commune de Marchissy après avoir pris connaissance du préavis 3-2018 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

### décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de 130 compteurs d'eau avec la mise en place d'un relevé à distance ;
1. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 60'000.00, compte 9144.2 ;
2. d'autoriser que ce financement soit assuré par le ménage courant et/ou par le biais d'un emprunt bancaire,
3. d'accepter un amortissement sur 10 ans qui sera débité du compte 81.331 (via 9280.3 fonds de réserve eau).

Adopté en séance de Municipalité du 12.03.2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire	
Luc Mouthon		Christine Ronga	

Municipal délégué : M. Jean-Claude Bays

